



Toujours aucune nouvelle de contestation d'amende feu rouge

Par **Kalid06**, le **02/01/2012** à **08:57**

J'ai reçu en avril une amende de feu rouge et je l'ai payé tout de suite avec la majoration à 135€ afin de pouvoir la contester en suivant bien les demandes pour le faire (lettre a l'officier du ministère public et demande de clichés, tout en accusé de réception)
Et depuis aucune réponse (mis à part le transfert du dossier pour l'officier du département)...
Que doit faire pour avoir des nouvelles de cette amende?
merci de m'aider

Par **razor2**, le **03/01/2012** à **16:30**

Bonjour, vous avez payé ou consigné? Car ce n'est pas la même chose et ca n'a pas les mêmes conséquences. De plus la demande de cliché ne se fait pas à l'OMP, mais au centre du CACIR, et doit être faite AVANT la contestation à l'OMP...